

# ***Passeport « culturelle attitude »***

## *De quoi s'agit-il ?*

De la possibilité, pour tous les lycéens de Picardie, de participer à des sorties ou d'assister à des spectacles (théâtre, cinéma, concerts, expo) qu'il s'agisse d'une démarche individuelle ou d'une sortie organisée ou conseillée par un professeur dans le cadre des cours) moyennant une contribution financière modeste de **4 euros**.



## *Qui est concerné ?*

Tous les lycéens de la 2<sup>nd</sup>e au BTS.

## *Comment se procurer le passeport ?*

L'inscription se fait :

- à la chaîne d'inscription en juin/juillet,
- à la rentrée, auprès des professeurs de lettres ou à la Vie Scolaire.

## *Y-a-t-il des documents à fournir ?*

- 1 photo d'identité.
- le coupon-réponse à remettre le jour de l'inscription.



# PASSEPORT

## « CULTURELLE ATTITUDE »

### 1. Présentation du passeport

La cotisation pour le passeport « culturelle attitude » est de 4 €, son but est de donner la possibilité aux élèves de découvrir le théâtre et de les faire bénéficier de concerts ou de tickets de cinéma à moindre coût ; il ne peut y avoir qu'une seule place de cinéma parmi les deux places offertes par le passeport, l'autre devant être une place de théâtre ou de musique. Cependant, il est possible que les deux places offertes soient du théâtre.

En outre, la détention de la carte « Passeport Culturel » permet d'obtenir des réductions sur les tarifs de nombreuses salles de spectacle ou de concert (ex : La lune des Pirates à Amiens).

### 2. Modalités d'inscriptions aux spectacles

- Les inscriptions aux spectacles et le retrait des places se font au bureau de la Vie Scolaire ou auprès des professeurs de lettres.
- La distribution des places se fait une semaine avant le spectacle.
- *Pour les internes, chaque sortie doit faire l'objet d'une autorisation des parents à remettre au plus tard la veille du spectacle.*
- Les désistements ne seront autorisés que sous réserve d'un motif valable.

### 3. Tarifs des spectacles supplémentaires

Au-delà de deux sorties ou spectacles, une participation supplémentaire pouvant être demandée aux élèves. Elle sera déterminée en fonction du coût du spectacle choisi.

## COMMENT CHOISIR SES SORTIES ?

**La programmation sera affichée à la Vie Scolaire dès la mi-septembre :**

Pour l'année en ce qui concerne les sorties à la Maison de la Culture et à la comédie de Picardie.

Pour le cinéma et les autres activités, une programmation sera établie et diffusée tout au long de l'année scolaire.

# SPECTACLES PROPOSES AUX ELEVES EN 2009 / 2010

## Comédie de Picardie :

- Ô Carmen
- Boris Vian
- Le Mariage de Figaro
- Fantasio
- Alice et Cetera

## MCA :

- Pyrame et Thisbé
- Les fourberies de Scapin
- Rouge décanté

## Danse :

- Cœurs Brûlés
- Sombreros

## Cirque :

- Secret
- Rain

**Gaumont et Ciné St Leu :** Toute inscription au Passeport Culturel, donne droit à une place de cinéma.

## Sortie à Paris :

- Les Chefs – d'œuvre du Louvre,
- Le quartier des Tuileries et du Palais Royal
- Tournage de l'émission « Edition Spéciale »

---

## ATTESTATION A REMPLIR ET A REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION

Je soussigné (e) : ..... responsable légal (e)

De l'élève : .....

Inscrit en classe de : .....

L'autorise à s'inscrire au « Passeport Culturel » pour l'année scolaire 2010 / 2011.

Je verse 4 euros en chèque (à l'ordre du lycée Delambre)

en espèces

Amiens, le ..... 2010

